



École de droit de Sciences Po

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. École de droit de Sciences Po. 2018, Sciences Po. hceres-02031974

HAL Id: hceres-02031974

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02031974>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉVALUATION DE L'UNITÉ :
École de droit de Sciences Po (EDD)

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET
ORGANISMES :
Sciences Po - IEP Paris

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2017-2018
VAGUE D



Pour le Hcéres¹ :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts² :

Hélène Pauliat, Présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Ecole de droit de Sciences Po
Acronyme de l'unité :	EDD
Label demandé :	EA
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
N° actuel :	4461
Nom du directeur (2017-2018) :	M. Frédéric AUDREN
Nom du porteur de projet (2019-2023) :	M. Frédéric AUDREN
Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :	-

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Présidente : M^{me} Hélène PAULIAT, Université de Limoges

Experts : M^{me} Pascale DEUMIER, Université Lyon III
M. Xavier MAGNON, Aix-Marseille Université (représentant du CNU)
M^{me} Andrée PUTTEMANS, Université libre de Bruxelles, Belgique

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Sébastien BERNARD

Représentante des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M^{me} Christine MUSELIN, IEP Paris

INTRODUCTION

HISTORIQUE ET LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DE L'UNITÉ

L'EDD (École de droit de Sciences Po) est une unité de recherche récente puisqu'elle a été créée en septembre 2009 après un processus de réflexion qui a conduit les enseignants de Sciences Po à construire un laboratoire en lien avec les milieux professionnels et des partenaires universitaires étrangers. Cette unité a été reconnue comme Équipe d'Accueil (EA 4461) en 2010. L'EDD est l'un des 11 centres de recherche de Sciences Po (avec l'OFCE).

Depuis sa création, l'EDD affermit son projet scientifique, en lien étroit avec son projet pédagogique. L'unité comptait, à sa création, 8 enseignants chercheurs ; elle en compte désormais une vingtaine.

Ses locaux (équipe administrative, bureaux des enseignants-chercheurs et des doctorants, salle de réunion) sont situés au 13 rue de l'Université 75007 Paris. Ils occupent essentiellement le 4^{ème} et le 3^{ème} étage du bâtiment.

DIRECTION DE L'UNITÉ

L'unité est actuellement dirigée par M. Frédéric AUDREN, Directeur de recherches au CNRS ; il a succédé à M. Christophe JAMIN en 2016.

NOMENCLATURE HCÉRES

Domaine scientifique principal : 6 Sciences de l'homme et humanités

Domaine scientifique secondaire : 7 Sciences de la société

Secteur disciplinaire principal : 711- Droit privé

Secteur disciplinaire secondaire : 712- Droit public

SHS 2_1 Droit

SHS 5_4 Philosophie

DOMAINE D'ACTIVITÉ

L'accroissement des effectifs de l'unité ne lui permet pas encore, et ce de manière logique, de couvrir tous les champs du droit. Elle a donc effectué des choix et s'est structurée autour de champs juridiques précis ayant de fortes implications internationales : droit de l'innovation, droit international, droit de l'arbitrage, droit de la régulation, théorie et histoire du droit.

Les mots clés choisis par l'unité sont : Droit, globalisation, cultures juridiques, théorie du droit. La visite a permis de mettre en lumière une continuité dans la démarche en ce domaine. L'objectif est de décloisonner les études juridiques sans perdre de vue ce qui fait la spécificité du droit.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2017	Nombre au 01/01/2019
Personnels permanents en activité		
Professeurs et assimilés	16	17
Maîtres de conférences et assimilés	2	2
Directeurs de recherche et assimilés	2	2
Chargés de recherche et assimilés	0	0

Conservateurs, cadres scientifiques (EPIC, fondations, industries, etc.)	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA, BIATSS autres personnels cadres et non-cadres des EPIC	3	3
TOTAL personnels permanents en activité	23	24
Personnels non-titulaires, émérites et autres		
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	2	
Chercheurs non titulaires (dont post-doctorants), émérites et autres	5	
Autres personnels non titulaires (appui à la recherche)		
Doctorants	35	
TOTAL personnels non titulaires, émérites et autres	42	
TOTAL unité		
	68	

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

L'unité a tenté de préciser les thèmes très généraux qui existaient dans le contrat qui s'achève. Les trois axes retenus (cultures juridiques, globalisation, champs économiques du droit) témoignent cependant d'une volonté d'aborder énormément de thèmes juridiques en lien avec des disciplines voisines : l'économie, la philosophie, l'histoire, la sociologie, l'anthropologie... Le domaine de recherche est immense pour une équipe qui reste de taille modeste. Le recrutement d'enseignants-chercheurs dans ces disciplines voisines demeure modeste, même si une philosophe a été récemment recrutée. Il ne semble pas non plus que des liens interdisciplinaires aient véritablement été noués avec les unités de recherches d'autres disciplines au sein de Science Po (pas de contrat de recherche commun, pas de doctorants diplômés de Science-Po dans une autre discipline que le droit).

L'impression générale est que les axes de recherche proposés ont parfois été reconstruits a posteriori en fonction des projets nationaux, européens ou internationaux, attribués à l'équipe ou surtout à certains de ses membres. Il n'en reste pas moins que l'expertise et les savoirs faire de l'unité ne sont pas à démontrer, particulièrement dans le développement de ce qu'elle appelle elle-même « une grammaire commune » (interdisciplinaire, globale, critique), autour de laquelle se forge l'identité du centre. L'articulation exacte des axes thématiques et de la « grammaire » de l'approche méthodologique des membres de l'unité n'est cependant pas toujours très claire.

L'unité entend pleinement s'inscrire dans toutes les tendances contemporaines porteuses dans le domaine juridique mondialisé, aussi bien d'un point de vue épistémologique et théorique (pluridisciplinarité, post-réalisme, approche critique ou réflexive) que du point de vue des domaines de recherche (droit global, culture juridique et dimension économique du droit). La coopération avec des universités étrangères prestigieuses, quelles qu'en soient les modalités, renforce ce sentiment d'être en présence d'une unité moderne, inscrite dans le mouvement contemporain de globalisation de la recherche et de l'enseignement. Tous les mots-clés attestant de cette (post-)modernité sont bien présents dans le rapport. La production scientifique est de très haut niveau. L'unité semble cependant hésiter dans la construction d'une politique scientifique globale et précise ; la stratégie scientifique du laboratoire n'est pas toujours clairement exposée. La visite a permis de percevoir une volonté majoritaire de maintenir une importante dose d'informel dans cette stratégie. Il semble toutefois qu'une politique de structuration et de formalisation de l'activité de l'École de droit pourrait permettre d'accroître sa visibilité en tant qu'unité et non pas seulement en tant qu'addition de chercheurs de premier rang.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

